

**ASSEMBLÉE NATIONALE**10 mai 2024

---

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 3635

présenté par  
Mme Thomin

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 17, insérer l'alinéa suivant ;

« 13° bis L'information du consommateur par le meilleur étiquetage des produits ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à améliorer l'information des consommateurs en inscrivant le meilleur étiquetage des produits comme objectif des politiques de souveraineté agricole de la France.

La meilleure information du consommateur aide à la promotion de bonnes pratiques, notamment en matière d'identification et sélection de produits issus de l'agriculture locale.